

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2021

Nombre de conseillers

En exercice :	19
---------------	----

Présents :	17
------------	----

Votants :	17
-----------	----

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 25 JANVIER 2021, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ALMENDRO Sylvain – ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe - CASENAVE - Daniel CAUVIN Lionel - DALON Laurence - DEMONCHAUX Justine – FERRE Laurent – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte - PALLEJA Patrick - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie – PIBOULEAU Thierry - PIERRON Hermine

Excusés : COULON Anne-Marie – ROUANNE Fabienne

Madame Laurence DALON a été élue secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant l'examen des diverses affaires à l'ordre du jour, M. le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2020. Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

- ENEDIS, suppression de compteur à la bibliothèque : 271.20 €
- ENEDIS, déplacement de compteur à la bibliothèque : 1 929.60 €
- ESTEA, robinets de radiateur, 10 rue René Vidal : 360.00€
- Ets GAY, révision tracteur ARES et épareuse : 855.25 €
- Ets MARCHAND, révision tracteur ISEKI : 659.68 €
- Garage TURMEAU, réparation sur Opel Vivaro : 221.16 €
- WURTH, fournitures services techniques : 645.92 €
- IT2GC, étude thermique et technique PAC de l'école primaire : 1 440 €
- AGTHERM
 - Filtres CTA pour gymnase : 404.06 €
 - Remplacement manostat BP//HP Halle : 740.87 €

Informations

- Projet d'extension du parc éolien : projet porté par BORALEX qui consisterait en l'installation de 3 machines supplémentaires, dont 1 sur Calmont. Un document de présentation doit nous être envoyé par la société, qui sera transmis pour information aux élus.

- Restes à réaliser 2020 : ces montants correspondent aux recettes et dépenses engagées et notifiées à l'exercice 2020 qui n'ont pu être finalisé avant la fin de l'année mais le seront avant le vote du budget primitif 2021. Ces sommes sont transmises à la Préfecture ainsi qu'à la trésorerie et reporté au BP.

DEPENSES				
Article	Détail	Reste sur le budget	Montant reporté	Observations
2135/21	Aménagement, installation générale	1 832,80 €	1 832,80 €	aménagement des berges de l'Hers
21571/21	Matériel roulant	645,39 €	-00 €	
21578/21	Autre matériel et outillages	36 692,50 €	-00 €	
2184/21	Mobilier	4 200,00 €	-00 €	
2188/21	Autre immo corporelles	11 269,20 €	-00 €	
2118/101	Autres terrains	150 000,00 €	-00 €	Chandou
2115/103	Terrains bâtis	48 000,00 €	-00 €	
2031/104	Frais d'études	1 350,00 €	-00 €	
2051/104	Concession	10 000,00 €	-00 €	logiciel
2121/104	Plantations d'arbre	18 000,00 €	10 000,00 €	aménagement paysager cimetière
2128/104	Aures agenc. Et aménag.	3 000,00 €	3 000,00 €	cavernes
2135/104	Installation construction	28 110,60 €	-00 €	travaux
2183/11	Matériel de bureau	5 805,60 €	-00 €	
2184/11	Mobilier	2 956,00 €	-00 €	ergonomie
2135/12	Installation construction	2 323,94 €	-00 €	
2183/12	Matériel de bureau	14 500,00 €	-00 €	école numérique
2313/14	Immo en cours construction	54 267,00 €	9 000,00 €	la Poste : MOE + BCT
2135/17	Installation générale	15 000,00 €	-00 €	
2135/24	Installation construction	5 000,00 €	-00 €	
2181/24	Installation générale	5 000,00 €	-00 €	
2031/29	Frais d'études	4 000,00 €	-00 €	WC Publics
2031/33	Frais d'études	3 500,00 €	3 500,00 €	bureau de contrôle
2313/33	Immo en cours construction	80 309,97 €	80 309,97 €	travaux boulodrome
2152/41	Installation de voirie	27 915,43 €	-00 €	
2188/51	Autres immo corporelles	21 400,00 €	-00 €	
2031/52	Frais d'études	20 588,60 €	20 588,60 €	MOE bibliothèque en 2135
2313/52	Immo en cours construction	375 765,88 €	375 765,88 €	
		951 432,91 €	503 997,25 €	

RECETTES				
Article	Détail	Reste sur le budget	Montant reporté	Observations
1323	Département	2 472,80 €	2 472,80 €	Subvention Aménagement Hers
1328	Autres	2 888,00 €	2 888,00 €	Subvention Aménagement Hers
1346	PVR	13 141,00 €	13 141,00 €	
1323/12	Département	415,20 €	-00 €	Ordinateurs
1328/12	Autres	7 250,00 €	-00 €	sub école numérique
1326/14	Autres EPL	20 000,00 €	20 000,00 €	Poste
1321/33	État	8 662,91 €	8 662,91 €	réserve parlementaire
1323/33	Département	4 000,00 €	4 000,00 €	
1341/33	DETR	15 285,00 €	15 285,00 €	
1341/51	DETR	6 420,00 €	6 420,00 €	accessibilité
1323/52	Département	112 377,00 €	112 377,00 €	
		192 911,91 €	185 246,71 €	

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2021-10-01 : Choix d'un fournisseur d'électricité

La loi « Energie et Climat » a mis fin aux tarifs règlementés de vente (TVR) d'électricité de type C5 au 31 décembre 2020, dans ce cadre, la commune a dû lancer une consultation afin de trouver un fournisseur d'électricité au 1^{er} janvier 2021.

Cette consultation portait sur deux lots :

- Lot n° 1 bâtiments publics
- Lot n° 2 éclairage public.

Une seule réponse nous est parvenue, celle d'EDF Collectivités, 4 rue Claude-Marie PERROUD – 31 096 TOULOUSE cedex 1. De plus la procédure ayant pris du retard, ce contrat ne prendra effet qu'au 1^{er} février 2021.

Pourquoi le SDEHG n'a-t-il pas mis en place une consultation pour l'ensemble de son territoire ? les délais pour 2020 étaient trop courts pour organiser une consultation de cette ampleur, surtout en cette année d'élections. Cependant il n'est pas impossible qu'à court ou moyen terme cette procédure soit proposées aux collectivités adhérentes.

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil

- *Décide de retenir la proposition de EDF Collectivités pour les deux lots, selon les montants et les conditions précisées en annexe de la présente délibération, ce contrat prendra effet au 1^{er} février 2021 pour une durée de 1 an.*

Dél. 2021-01-02 : Avis relatif à l'inscription au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée de l'Ariège

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-4, Vu l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983 qui confie au Département la charge de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu les articles L361-1, L.362-1 et L.365-1 du Code de l'Environnement,

Vu les articles L.161-2, L.161-5 et R.161-27 du Code Rural,

Vu la délibération du 29 janvier 2018 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Ariège actant les grands principes de la réactualisation du PDIPR,

Le Département de l'Ariège conduit une procédure d'inscription au PDIPR de l'itinéraire intitulé « la Balade des Oiseaux au Fil de l'Eau », dont le gestionnaire est la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées. Celui-ci a reçu l'avis favorable du Comité Technique PDIPR. A ce titre, le Conseil Départemental de l'Ariège sollicite l'avis de la commune concernant son inscription au PDIPR.

Sur la commune de Calmont, l'itinéraire emprunte des parcelles appartenant à la commune de Mazères.

Compte tenu de l'intérêt de cet itinéraire pour la pratique de la randonnée en Ariège, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

- *Emet un avis favorable pour l'inscription au PDIPR de l'itinéraire balisé « la Balade des Oiseaux au Fil de l'Eau », sur la portion sise sur le territoire communal de Calmont*
- *S'engage à informer la Communauté de Communes du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées et le Conseil Départemental de l'Ariège de toute modification concernant cet itinéraire*
- *S'engage à prendre les dispositions qui s'avèreraient nécessaires, dans l'exercice des pouvoirs de police du Maire, en matière de précaution et de prévention des dangers, de circulation et de préservation de l'environnement*

Dél. 2021-01-03 : Signature de la convention avec la Calendreta 2019

L'école privée « la Calendreta del Pais Sud Tolosan » située à Cintegabelle, a signé un contrat d'association avec l'Etat. Des élèves de CALMONT sont scolarisés dans cette école, permettant de bénéficier d'un enseignement en occitan.

Il est proposé au Conseil de participer aux dépenses de fonctionnement liées à la scolarité de ces élèves, pour une durée de trois ans soit de 2020-2023, selon le même forfait déterminé pour l'école privé Notre Dame de la Paix.

A la rentrée 2020, 5 enfants étaient inscrits.

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la participation de la commune de Calmont aux charges de fonctionnement pour les élèves calmontais scolarisés à la Calendreta del Pais Tolosan pour la période de 2020 à 2023 et autorise le Maire à signer la convention.

Dél. 2021-01-04 : Travaux de rénovation de la bibliothèque : choix du prestataire pour le lot n°7

Une consultation pour la réalisation des travaux de rénovation de la bibliothèque a été lancée suivant un marché à procédure adaptée. Ce marché a été alloté de la façon suivante :

- Lot 1 Démolition Gros œuvre VRD
- Lot 2 Charpente isolation
- Lot 3 Menuiseries extérieures aluminium Serrurerie
- Lot 4 Menuiseries intérieures
- Lot 5 faux plafonds Cloisons sèches

- Lot 6 Electricité
- Lot 7 Plomberie Chauffage ECS Ventilation
- Lot 8 Chapes carrelages Faïences
- Lot 9 Peintures Sols souples
- Lot 10 Monte personne

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- Valeurs techniques : 60%
 - o Moyens humains
 - o Références similaires
 - o Matériels, équipements techniques
 - o Hygiène du chantier
 - o Qualité et provenance des matériaux
 - o Respect des délais
- Critères financiers : 40%

La procédure s'est déroulée de façon dématérialisée sur la plate forme « marchés publics » de la Dépêche du 10 septembre au 16 octobre 2020.

L'ensemble des propositions a ensuite été transmis au maître d'œuvre qui a procédé à leur analyse.

Faute de réponse le lot n°7 a été déclaré infructueux et une nouvelle consultation a été lancée, au terme de laquelle une proposition a été faite.

Suite à la présentation de l'unique réponse pour le lot n°7, la Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer ce lot à la société AGTHERM pour un montant HT de 16 970.43 €, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Dél. 2021-01-05 : Bibliothèque : lancement de la consultation pour l'acquisition des CD et DVD

Dans le cadre de la rénovation de la bibliothèque, il est nécessaire d'acquérir des documents sonores et vidéo afin de constituer les fonds. Ces acquisitions étant d'un montant supérieur à 40 000 € il est nécessaire de passer par un marché public sous la forme suivante : marché fractionné à bons de commande avec maximum par lots. Les deux lots sont :

- Lot 1 : CD musicaux et livres audio
- Lot 2 : DVD vidéos fiction et documentaires

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Prix des fournitures : 30 points
- Valeur technique de l'offre : 40 points
- Diversité et qualité de l'offre éditoriale disponible chez le fournisseur : 20 points
- Délais de livraison : 10 points

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité,

- *Décide de lancer une consultation, via un journal local et une plateforme de dématérialisation*
- *Autorise le Maire à signer les actes d'engagement et tous documents afférents avec le(s) candidats retenus*

Dél. 2021-01-06 : Rénovation de la Bibliothèque : lancement de la consultation pour l'acquisition du mobilier

Dans le cadre de la rénovation de la bibliothèque, il est nécessaire d'acquérir du mobilier afin de meubler ce nouvel équipement. Ces acquisitions étant d'un montant supérieur à 45 000 € il est nécessaire de passer par une procédure adaptée.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Valeur technique : 45%
- Prix : 55%

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité,

- *Décide de lancer une consultation, via un journal local et une plateforme de dématérialisation*
- *Autorise le Maire à signer les actes d'engagement et tous documents afférents avec le(s) candidats retenus*

Dél. 2021-01-07 : Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019. Selon l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement du quart des crédits inscrits au budget 2019.

Pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire d'ouvrir les crédits d'investissement comme suit :

Chapitre	Intitulé	Opération/Article	Montant
21	Réalisation du jardin du souvenir	104/2128	3 000 €
21	Acquisition du fond documentaire pour la bibliothèque	52/2188	2 300 €

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2021

Dél. 2021-01-08 Sorties d'inventaire

Conformément à l'instruction comptable, il convient de sortir de l'inventaire les biens qui vont être vendus.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité de sortir de l'inventaire les biens suivants

Désignation compte 21571	Valeur d'acquisition	Prix de vente	Date de sortie
Fourgonnette Master	8 848 €	1 200 €	01/02/2021
Camion Renault	38 571 €	1 200 €	01/02/2021

Dél. 2021-01-09 : Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif dans le cadre d'un Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} février.

Le Conseil, à l'unanimité décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent en charge de la comptabilité et de l'état civil à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31 heures et 30 minutes

Dél. 2021-01-10 :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cet agent assurera les fonctions d'agent en charge de l'entretien à temps complet.

Questions diverses

M. PORTET : Point sur la vaccination : lors de la dernière réunion des Présidents d'intercommunalité avec Monsieur le Préfet, il avait été demandé d'indiquer d'éventuels lieux possibles de vaccination. Mais la décision finale n'a validé qu'un seul point : la clinique Monie. Cela implique pour certains habitants de la commune de Calmont des difficultés de déplacement. De plus lors de leurs prises de rendez-vous, certaines personnes ont été dirigées vers d'autres centres, voire même Carcassonne.

Les personnes se retrouvent dépourvues pour prendre rendez-vous et pour aller au rendez-vous.

La Région propose la mise à disposition de navettes gratuites pour les personnes en difficulté.

Mme DALON : a eu des échanges avec le CPTS qui font la vaccination. Mais se sont l'ARS et la Préfecture qui décident des lignes de vaccination : au résultat, toutes les possibilités de rendez-vous ont été saturées en 2h. Il n'y a plus de possibilité avant le 15 mars.

Le CPTS propose que chaque docteur du secteur dresse une liste confidentielle de patients qu'ils estiment prioritaires, afin que ceux-ci soient positionnés le plus vite possible lorsqu'il sera possible de prendre des rendez-vous.

Mme PASSOT : le CCAS se réunit lundi 01^{er} février afin d'envisager des pistes pour informer et assister la population de plus de 75 ans de Calmont.

Mme PERA : bientôt va être mis en place de l'écopâturage sur certains secteurs de Calmont les plus problématiques à entretenir : le Calvaire, la Plage...

M. PALLEJA : informe que chacun peut signaler une panne sur l'éclairage public via le site du SDEHG, ou sur une application mobile, excepté les quartier ou lotissement qui doivent l'être par la Mairie.

Mme ARNOLD signale que le chemin des Agréous est encore en panne.

La séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de séance
Laurence DALON

Le Maire